

AUX MEMBRES DE L'ORDRE

Genève, le 29 juillet 2022

**Contribution de l'Ordre des avocats à l'Examen Périodique Universel de la Suisse (4<sup>ème</sup> cycle)**

Chères Consœurs,  
Chers Confrères,

Nous avons le plaisir de vous informer que l'Ordre des avocats, par l'intermédiaire de la Commission des droits de l'Homme, et la Ligue Suisse des droits humains – section Genève ont soumis un rapport conjoint le 13 juillet dernier à l'occasion du prochain passage de la Suisse devant l'Examen Périodique Universel ("EPU") de l'ONU ([lien](#)). Ce rapport conjoint aborde notamment les questions d'accès à la justice des victimes de discrimination raciale, de discriminations basées sur le genre et de discriminations contre les personnes en situation de pauvreté.

L'EPU est un processus se déroulant sous les auspices du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU et consistant à passer en revue les réalisations, progrès et manquements de chaque Etat membre en matière de droits humains.

À cet effet, chacun des 193 Etats membres de l'ONU est tenu, à tour de rôle, et notamment lors de sessions publiques, de présenter son bilan devant ses pairs et de faire face à leurs commentaires, questions et recommandations ("les interventions"). Dites interventions se fonderont notamment sur les contributions envoyées par la société civile et autres parties prenantes. À ce titre, l'EPU est un processus unique en son genre, aucun autre mécanisme universel et assurant une égalité de traitement entre les pays n'existe à ce jour en matière de droits humains.

Le prochain passage de la Suisse devant l'EPU étant prévu pour le 27 janvier 2023, la société civile avait jusqu'au 14 juillet dernier pour soumettre des contributions en vue de cet examen. Le gouvernement suisse, quant à lui, a jusqu'au 10 octobre prochain pour soumettre son propre rapport.

Le processus de l'EPU se conclut au moyen de l'adoption publique d'un rapport préparé dans les 48 heures après le passage de l'Etat et résumant les questions, commentaires et recommandations qui lui ont été adressés lors dudit passage ainsi que d'éventuelles réponses de l'Etat examiné. La société

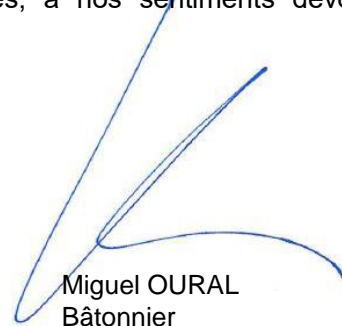
civile peut intervenir oralement lors de l'adoption du rapport. L'adoption du rapport de l'EPU de la Suisse est prévue pour le 1<sup>er</sup> février 2023.

Nous espérons que ce qui précède vous sera utile et restons évidemment à votre entière disposition en cas de questions.

Nous vous prions de croire, chères Consœurs, chers Confrères, à nos sentiments dévoués et confraternels.



Roxane SHEYBANI  
Présidente de la Commission  
des droits de l'Homme



Miguel OURAL  
Bâtonnier

Liens utiles :

- Site officiel de l'EPU ([lien](#))
- Programme provisoire de l'EPU 2023 ([lien](#))
- Rapport adopté lors du dernier passage de la Suisse devant l'EPU (2017 ; [lien](#))